

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METZ MÉTROPOLE

COMMUNE D'AMANVILLERS

PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° PT 19/2019 du 02/10/2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'AMANVILLERS.

La procédure de révision générale du PLU a pour objet d'inscrire de permettre la réalisation d'un projet de verger sur le ban communal, d'étudier les possibilités de finaliser l'aménagement des terrains situés en entrée de ville, route de Metz, de définir des zones d'extensions urbaines adaptées aux besoins et conformes aux exigences du cadre réglementaire en redéfinissant les zones existantes : lieu-dit « La Mache », lieu-dit « La Rochelle », lieu-dit « Les Hallés », lieu-dit « Les Renards », Ns2 (situé le long de la route de Lorry-lès-Metz), de garantir la vitalité démographique communale dans le cadre d'un développement urbain équilibré et maîtrisé, de soutenir la vitalité économique locale en visant le maintien et le développement d'activités artisanales et le commerce de proximité, de prendre en compte la trame verte et bleue et les continuités écologiques en adaptant le zonage agricole et naturelles aux enjeux identifiés durant l'élaboration du nouveau PLU, de favoriser le développement des énergies renouvelables, de favoriser le développement et la pérennisation des haies, des bocages et du boisement, de favoriser le développement et la pérennisation des sentiers et des chemins, d'élaborer un nouveau PLU à l'échelle communale qui nourrisse la réflexion du futur PLU intercommunal.

Monsieur Pierre GAUTIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3 ;
- à la mairie d'Amanvillers, 53 Grand Rue, 57845 AMANVILLERS,

pendant une durée de 32 jours consécutifs, DU 22 OCTOBRE 2019 à 9h00 AU 22 NOVEMBRE 2019 à 18h00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les remarques pourront également être adressées par écrit en mairie au nom de M. le commissaire enquêteur ou par mail aux adresses électroniques suivantes : plu-amanvillers@mail.registre-numerique.fr et enquetesamanvillers@metzmetropole.fr ou via le site <http://www.registre-numerique.fr/plu-amanvillers.fr>

Par ailleurs, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie d'Amanvillers (siège de l'enquête publique) les :

- mardi 22 octobre 2019 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 30 octobre 2019 de 15h00 à 18h00,
- samedi 9 novembre 2019 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 13 novembre 2019 de 15h00 à 18h00,
- vendredi 22 novembre 2019 de 15h00 à 18h00.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :

- <https://www.metzmetropole.fr/> - <https://www.amanvillers.fr> - <http://www.registre-numerique.fr/plu-amanvillers.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en Mairie d'Amanvillers et en Préfecture pendant un an à compter de leurs remises à l'autorité organisatrice (Metz Métropole) et sur le site Internet de la Métropole et de la commune.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée. Metz Métropole est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.